



D3180-Direction des finances-Gestion budgétaire

DELIBERATION N° D.2022.06.46 du Conseil municipal du 23 juin 2022

Affectation du résultat du budget principal de la Ville de Versailles. Exercice budgétaire 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

Date d'affichage : 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Corinne BEBIN, Mme Marie BOELLE, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Marc DIAS GAMA, M. Thierry DUGUET, M. Eric DUPAU, M. Pierre FONTAINE, M. Nicolas FOUQUET, Mme Ony GUERY, M. Xavier GUITTON, Mme Nicole HAJJAR, Mme Anne JACQMIN, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Stéphanie LESCAR, M. Emmanuel LION, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Wenceslas NOURRY, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Philippe PAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie POURCHOT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Charles RODWELL, M. Jean SIGALLA, Mme Anne-France SIMON, Mme Muriel VAISLIC.

Absents excusés:

Mme Céline JULLIE, M. Michel LEFEVRE, M. Bruno THOBOIS.
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. François-Gilles CHATELUS (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Nicole HAJJAR), M. Fabien BOUGLE (pouvoir à M. Jean SIGALLA), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Marie POURCHOT), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n° D.2021.06.53 du Conseil municipal de Versailles du 17 juin 2021 portant sur l'affectation du résultat définitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n°D.2021.03.18 du Conseil municipal de Versailles du 25 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n°D.2022.03.17 du Conseil municipal de Versailles du 24 mars 2022 portant sur l'adoption du budget primitif 2022 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° 2022.06.45 du Conseil municipal de Versailles du 23 juin 2022 portant sur l'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville ;

Vu le tableau des résultats de l'exécution de l'exercice 2021 et la balance visée par le comptable public, produits dans le cadre de la reprise anticipée des résultats pour le financement du budget principal de la Ville 2022.

Par délibération en date du 24 mars 2022, le Conseil municipal a autorisé la reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2021 et l'affectation de ceux-ci dans le cadre du vote du budget primitif (BP) 2022 du budget principal de la ville de Versailles.

Les comptes de l'exercice 2021 de ce budget étant définitivement arrêtés, le compte administratif vient d'être soumis à votre approbation, lors de cette séance du Conseil du 23 juin 2022.

Dans ce contexte et en application de l'instruction comptable M14, le Conseil municipal doit adopter une nouvelle délibération spécifique d'affectation définitive du résultat pour le budget de la Ville.

Il est précisé que le montant du résultat global excédentaire définitif dégagé à la clôture de l'exercice 2021, est identique à celui repris par anticipation au BP 2022, soit 21 653 854,01 € (- 10 442 559,05 €, en investissement et 32 096 413,06 €, en fonctionnement).

Aussi, il est proposé de reconduire l'affectation proposée au BP, à savoir :

- en investissement : 10 442 559,05 €
pour couvrir le besoin de financement de la section, compte tenu des restes à réaliser
- en report de fonctionnement : 21 653 854,01 €.

La reprise anticipée du résultat a ainsi permis d'équilibrer la section de fonctionnement du budget 2022 (12 476 878 €) et de mettre 9 176 976,01 € en réserve pour la construction du budget de 2023.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'arrêter le résultat excédentaire définitif cumulé du budget principal de la Ville de Versailles de l'exercice 2021 à 21 653 854,01 €, dont -10 442 559,05 € en investissement et 32 096 413,06 € en fonctionnement.
- 2) d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté lors du vote du compte administratif 2021 du budget principal de la ville de Versailles, soit 32 096 413,06 €, comme suit :
 - section d'investissement /recettes /réserves (compte 1068) : 10 442 559,05 € ;
 - section de fonctionnement /recettes /report à nouveau (compte 002) : 21 653 854,01 €.

€	Investissement			€	Fonctionnement			Solde global (1) + (2)		
	Dépenses	Recettes	R-D (1)		Dépenses	Recettes	R-D (2)			
2021										
Résultats reportés		3 448 780,47	- 3 448 780,47	Résultats reportés		19 917 457,61	19 917 457,61	16 468 677,14		
Réalisations		26 821 308,25	3 947 628,52	Réalisations	125 445 418,03	137 624 373,48	12 178 955,45	16 126 583,97		
Reports		19 163 849,71	-10 941 407,10					-10 941 407,10		
Total 2021	a	49 433 938,43	38 991 379,38	-10 442 559,05	Total 2021	d	125 445 418,03	157 541 831,09	32 096 413,06	21 653 854,01
2022										
Prévisions 2022	b	38 459 476,00	38 459 476,00	-	Prévisions 2022	e	136 990 824,00	124 513 946,00	- 12 476 878,00	-12 476 878,00
Solde 2021+2022	c=a+b			-10 442 559,05	Solde 2021+2022	f=d+e			19 619 535,06	9 176 976,01
						f+c			9 176 976,01	9 176 976,01

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 50 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 49 voix , 1 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

